

Règlement et Conditions Générales de Ventes Stages

Lieu

Poney Club 49
14 avenue de la Guillebotte
49130 Les Ponts de Cé
02.41.93.37.07
poneyclub49@orange.fr
www.poneyclub49.com

Déroulement du stage

Matin (9h-12h):
accueil des participants à partir de 8h45
début du stage 9h
programme : équitation, travail à pied, soins aux poneys et théorie
goûter (non fourni)
fin du stage 12h

Garderie

Possibilité de garderie entre 8h et 8h45 et entre 12h15 et 13h.

Inscription

L'inscription est à effectuer en ligne sur notre site internet ou sur le formulaire papier disponible sur demande au bureau du poney club.

L'inscription est définitive dès réception du montant total du stage.

Nous acceptons les modes de paiements suivants : carte, chèques, chèques vacances, coupons sports, espèces.

Annulation

Le délai de rétractation n'est pas applicable, de ce fait toute demande de remboursement sera refusée.

Tenue et équipement

Une tenue vestimentaire correcte et adaptée à la pratique de l'équitation est de rigueur au sein de l'établissement : pantalon long, chaussures fermées ou bottes.

Le port du casque est obligatoire pour tous les cavaliers. Il doit être porté afin de constituer une protection effective pour le cavalier et être conforme aux normes en vigueur. Le casque est fourni par l'établissement si l'enfant n'en possède pas.

Droit à l'image

Les responsables légaux acceptent d'être recensés ainsi que leurs enfants dans le fichier informatique du club et bénéficient directement auprès du club d'un droit d'accès et de rectification conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée. Ils acceptent que leur image ou celle de leur enfant soit utilisée par l'établissement dans le cadre de la pratique des activités équestres.

Assurances

Conformément aux articles L 321-1 et L 321-4 du Code du sport, les pratiquants sont assurés pour leur responsabilité civile dans le cadre de l'assurance de l'établissement, durant le temps d'activité équestre. L'établissement équestre tient à la disposition de ses clients différentes formules d'assurance en responsabilité civile et individuelle accident, couvrant la pratique de l'équitation, par le biais de la licence fédérale ou de la carte vacances.

Les pratiquants doivent prendre connaissance, à l'accueil, de l'étendue et des limites de garantie qui leur sont ainsi accordées, des extensions possibles, ainsi que des formalités en cas de sinistre. Le site www.pezantassurance.fr rassemble également des informations concernant l'assurance de la licence FFE.

Pour les enfants n'ayant pas de licence ou de carte vacances, il appartient au responsable légal de fournir une attestation d'assurance couvrant les activités de loisir (assurance extra-scolaire ou autre).